

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 5257**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Journaliste

Nouvel intitulé : Journaliste

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Institut international de la communication de Paris (IICP)

Gérante de l'IICP

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

321 Journalisme et communication

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Des activités générales se retrouvent pour tous les médias dans lesquels travaillent le journaliste : la recherche d'information, le choix des sujets traités, la rédaction d'articles ou de supports et leur mise en forme.

Pour le recueil de l'information :

- un suivi constant de l'actualité et d'un ou plusieurs secteurs plus spécifiques
- la recherche d'informations par des sources issues en particulier d'un réseau
- le croisement, recoupement, contrôle de la fiabilité de l'information
- le respect des principes éthiques dans l'obtention de l'information

Pour le choix des sujets à traiter :

- le choix d'un sujet et fixation de son angle d'approche
- l'adaptation des informations au public auquel elles sont destinées
- la participation active à la conférence de rédaction
- la détermination du mode de traitement de l'information le plus adapté : entretien, enquête, compte rendu...

Pour la rédaction des articles :

- pratique et rédaction des différentes formes d'expression journalistiques : brève, filet, synthèse, mouture, compte-rendu, interviews, portrait, reportage, enquête
- réalisation d'un plan adapté à la forme journalistique retenue
- adaptation du texte en fonction du calibrage imposé

Pour la mise en forme des messages :

- réalisation de l'habillage du texte et application des principes de titrairie (surtitres, titres...)
- application des principes typographiques, des règles du secrétariat de rédaction
- choix d'illustrations (photos, graphiques, sonores, audiovisuelles), mise en forme graphique ou auditive du message
- utilisation de logiciels de mise en page, de mise en place et traitement de l'image

Il existe aussi des activités spécifiques liées à chaque média :

- pour la presse papier : utilisation du chemin de fer, revues de presse, mise en page et habillage de textes, recherche des illustrations
- pour la Radio : écriture et présentation à l'antenne de journaux, de flashes, de titres, chroniques... , animation d'émissions, prise en compte des contraintes du direct, réalisation d'un insert son
- pour la Télé : rédaction d'un conducteur, écriture d'un contenu parlé, présentation devant la caméra d'un flash , lancement de sujets à l'antenne, prise de vue, montage d'un « tout images », commentaire sur images, cadrage, dérushage
- pour Internet : écriture, réalisation et mise en ligne de messages avec du texte, du son, des photos et de la vidéo, utilisation des outils multimédia, de l'environnement web et web 2.0 (outils d'information, réseaux, blogs, twitter, flux rss...), mise en ligne de podcasts, utilisation des techniques de référencement

Pour exercer ces missions, le journaliste doit mettre en oeuvre cinq compétences attestées par la certification :

- traiter les informations obtenues par des sources variées
- participer au choix des sujets à traiter et de leur angle d'approche
- rédiger un article ou un support d'intervention à partir des informations obtenues
- mettre en forme le message en fonction des contraintes techniques du support pour le rendre attractif
- adapter son message aux spécificités des médias écrits, télévisés, radiodiffusés et Internet

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le journaliste exerce ses fonctions dans la presse généraliste, la presse magazine, la presse spécialisée ou la presse professionnelle, dans une station de radio ou de télévision, dans des agences de presse ou sur des sites Internet spécialisés en matière d'information. La presse peut être quotidienne ou périodique (hebdomadaire, mensuelle...), locale ou nationale.

La taille des entreprises de presse ou audiovisuelles peut être très différente en fonction de leur type. Des chaînes nationales de télévision, de radio, des grands quotidiens nationaux peuvent compter des centaines de journalistes, là où certains sites d'information sur Internet ne comptent que quelques collaborateurs.

Le journaliste peut exercer son métier sous différentes appellations :

- journaliste
- rédacteur
- reporter (ex. : JRI, journaliste reporter d'images)
- présentateur

Avec de l'expérience :

- secrétaire de rédaction
- chef de service
- chef de rubrique
- rédacteur en chef

Codes des fiches ROME les plus proches :

E1106 : Journalisme et information média

Réglementation d'activités :

Une carte professionnelle, délivrée par la Commission de la carte d'identité des journalistes professionnels, est délivrée aux journalistes. La carte est attribuée en fonction de plusieurs critères : expériences dans le domaine, revenus...

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification comporte cinq composantes :

- traiter les informations obtenues par des sources variées
- participer au choix des sujets à traiter et de leur angle d'approche
- rédiger un article ou un support d'intervention à partir des informations obtenues
- mettre en forme le message en fonction des contraintes techniques du support pour le rendre attractif
- adapter son message aux spécificités des médias écrits, télévisés, radiodiffusés et Internet

Les modalités d'évaluation sont les suivantes :

- publications de formats différents: réalisation d'enquêtes, investigations, interviews, brèves, revues de presse, filet, synthèse, mouture, portrait, reportage, enquête, compte rendu, journaux/flashs, chroniques, interviews, blogs
- réalisation de journaux de rythmes, d'aspects différents (quotidien, hebdo, mensuel...), radio, télé...
- analyses d'informations, synthèses de médias et de leur ligne éditoriale
- comptes rendus de documents, recherches bibliographiques
- cas, travaux, rapports sur les aspects liés aux thèmes d'actualité
- enquête journalistique réalisée sur une année
- rédaction d'articles avec leur titraile et illustrations
- réalisation de magazines web
- reportages, émissions enregistrées en studio radio, en studio télé
- conférences de rédaction
- recherche de sujets et de ciblage d'angles originaux
- études des résultats des outils de mesure d'audience
- Des mises en situations, des simulations de pratiques professionnelles, des enquêtes sur le terrain permettent d'évaluer les compétences en techniques rédactionnelles et journalistiques .
- Le rapport de stage donne lieu à une évaluation par le tuteur de stage.
- L'enquête journalistique donne lieu à une soutenance devant des professionnels des différents médias qui examinent le fond et la forme.

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	- le directeur de l'IICP - le directeur des études - 4 professionnels extérieurs
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	idem
En contrat de professionnalisation	X	idem
Par candidature individuelle	X	idem
Par expérience dispositif VAE prévu en 2007	X	idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 23 février 2007 publié au Journal Officiel du 03 mars 2007 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour deux ans, avec effet au 03 mars 2007, jusqu'au 03 mars 2009.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 12 juillet 2010 publié au Journal Officiel du 22 juillet 2010 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau II, sous l'intitulé Journaliste, avec effet au 22 juillet 2010, jusqu'au 22 juillet 2013.

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

<http://www.iicp.fr>

<http://www.iicp.fr>

Lieu(x) de certification :

6 rue Froment 75011 Paris

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

CIFAP

27 bis rue du progrès

93100 Montreuil

www.cifap.com

Historique de la certification :

Certification suivante : [Journaliste](#)